

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE  
PROGRAMME 776  
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT  
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2022

RECHERCHE APPLIQUÉE  
ET INNOVATION EN  
AGRICULTURE



PROGRAMME 776  
**Recherche appliquée et innovation en agriculture**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

### Benoît BONAIMÉ

*Directeur général de l'enseignement et de la recherche*

Responsable du programme n° 776 : Recherche appliquée et innovation en agriculture

Le programme 776 « Recherche appliquée et innovation en agriculture », piloté par la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA), vise à accompagner la conception des systèmes agricoles vers l'agroécologie en orientant l'action des acteurs de la recherche appliquée, et en renforçant le continuum entre organismes de recherche, d'enseignement et de développement pour produire et diffuser des connaissances et outils actionnables par les agriculteurs.

Il contribue à mettre en œuvre à grande échelle une transformation agro-écologique des systèmes agricoles associée à des transitions au niveau des filières et des territoires en s'appuyant sur des connaissances et des innovations éprouvées et adaptées aux différents contextes locaux et à leurs évolutions. Dans ce cadre, il soutient leur conception, leur mise à disposition et leur adoption par les agriculteurs, en mobilisant de manière coordonnée les acteurs de la recherche, de l'enseignement et du développement agricole, en cohérence avec les orientations définies dans le Programme national de développement agricole et rural (PNDAR). Il constitue en cela un instrument fondamental de l'intensification et de la massification de la transition agro-écologique.

Le nouveau PNDAR a inscrit le financement d'actions structurantes sur la période 2022-2027 avec pour objectif d'accompagner durablement l'émergence, la diffusion et l'adoption des innovations. C'est l'objet du soutien apporté par le programme 776 « Recherche appliquée et innovation en agriculture » aux programmes pluriannuels des instituts techniques agricoles (ITA). Ces structures sont qualifiées par le ministère chargé de l'agriculture pour leur capacité à mobiliser des compétences au service des différentes filières et développer des activités de recherche appliquée d'intérêt général permettant d'améliorer la compétitivité des exploitations agricoles dans une perspective de transition agro-écologique.

L'année 2022 a été marquée par une nouvelle vague de qualification des ITA, les qualifications en cours prenant fin au 31 décembre 2022. Dans ce cadre, 19 demandes ont été déposées, dont deux nouvelles demandes et 17 demandes de renouvellement de la qualification. Après avis du Comité d'Orientation Scientifique et Technique (COST) de l'Association de coordination technique agricole (ACTA) et en application de l'article D. 823-2 du code rural et de la pêche maritime (CRPM), la qualification a été accordée à 18 instituts techniques agricoles pour une période de 5 ans (arrêté du 22 décembre 2022). La qualification d'institut technique agricole et de structure nationale de coordination de l'ACTA a également été renouvelée par arrêté en date du 22 décembre 2022, après instruction de la demande par le ministère et avec l'appui d'experts nommés à cette fin.

En 2022, des travaux exploratoires d'évaluation de l'impact des programmes et projets portés par le programme 776 et le CASDAR se sont conclus, réalisés par l'ACTA avec l'appui de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE). Les conclusions de ces études mettent en évidence le rôle indispensable des actions et innovations financées dans une série de transformations observées sur les territoires d'études. A titre d'exemple, sur la contribution du CASDAR à la lutte contre le dépérissement de la lavande et du lavandin en Provence, l'étude a conclu que ce soutien non substituable au développement de solutions de lutte limitant le dépérissement a notamment contribué à accroître la production et le chiffre d'affaires de la filière et à préserver des emplois du secteur dont ceux de plus de 1 750 chefs d'exploitation.

Le financement apporté à des projets par le programme 776 vise à constituer un effet levier et à assurer une émulation et une mobilisation de l'ensemble des acteurs du continuum entre recherche, enseignement et développement pour élargir le spectre des innovations, favoriser les collaborations entre ces organismes et les acteurs économiques et ainsi accélérer l'adoption de ces nouvelles connaissances sur le terrain.

Dans ce cadre, le programme 776 a financé en 2022 des actions de recherche appliquée qui peuvent être réparties selon 4 modalités : les programmes pluriannuels mis en œuvre par les ITA (64 % des financements programmés pour 2022), des appels à projets (28 %), des projets commissionnés sur des problématiques d'actualité ou des situations d'urgence (7 %) et des actions transversales qui permettent de mutualiser des travaux sur des thématiques prioritaires d'intérêt commun au sein du réseau des ITA (moins de 1 %).

La première tranche du financement des programmes pluriannuels des ITA et inter-instituts s'est élevée à 46,7 M€ en 2022. Ce mode de financement concerne des actions de recherche appliquée structurantes à moyen et long termes développées par les ITA. L'instruction de ces programmes par la DGER a permis de s'assurer de leur conformité avec les nouvelles orientations et priorités thématiques du PNDAR. Il en ressort que l'intégralité des 9 thèmes prioritaires sont bien investis par les ITA.

Trois appels à projet pour l'obtention de financements pluriannuels de 3 à 4 ans ont été lancés en 2022 pour un montant total de 18,1 M€. Le paysage des appels à projets a été simplifié avec la mise en place d'un nombre limité d'appels (« Connaissance », « Co-innovation » et « Démultiplication ») et avec des modalités administratives et financières communes afin d'assurer leur lisibilité vis-à-vis des acteurs du développement agricole et rural et d'en diminuer les coûts de gestion. L'instruction, avec l'organisation de jury indépendants composés d'experts, a été déléguée par le ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire à FranceAgriMer.

Les projets déposés devaient répondre obligatoirement aux enjeux prioritaires définis dans le PNDAR et en premier lieu à une échelle nationale. L'évaluation des projets a été réalisée par des jurys scientifiques et techniques spécifiques et la désignation finale des lauréats par le ministère chargé de l'agriculture sur la base de cette évaluation.

Les programmes annuels et les appels à projets sont complétés par un dispositif de projets commissionnés ayant pour objectif de répondre de manière réactive à des problématiques d'actualité ou des situations d'urgence, à hauteur de 5 M€ en 2022 :

- le « Plan de sortie du Phosmet » qui vise à coordonner l'ensemble des acteurs et des projets de R&D de façon à aboutir, dans les délais fixés par le plan d'action associé, à des stratégies opérationnelles de lutte alternatives au phosmet pour la protection phytosanitaire du colza. Ce plan comporte une action d'animation de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan, co-portée par INRAE et Terres Inovia, et un appel à projet spécifique opéré par FranceAgriMer, pour un total de 2,5 M€.
- le « Plan alternatives d'urgence phytosanitaire Fruits et Légumes », mis en œuvre par le Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes (CTIFL), qui consiste à expérimenter 24 solutions alternatives pour la protection phytosanitaire des fruits et légumes dans un contexte de retrait de substances actives. Le financement est de 2,49 M€.

Enfin, le programme 776 a également financé des actions transversales d'animation, et pour mieux coordonner et mutualiser les travaux sur certaines thématiques prioritaires d'intérêt commun aux réseaux des ITA, des chambres d'agriculture, des ONVAR. L'objectif est d'assurer, à terme, une animation des neuf thèmes et enjeux prioritaires du PNDAR, une capitalisation des connaissances produites, leur consolidation pour une mise en œuvre concrète sur le terrain et enfin de renforcer l'évaluation des résultats des programmes et des projets.

Une première animation transversale a été conçue et engagée en 2022 sur la thématique prioritaire « Accompagner l'adaptation des systèmes de production animale et végétale face aux aléas et au changement climatique, en s'appuyant notamment sur une gestion économe et efficiente de l'eau ». Ce type d'animation a vocation à être amplifié et élargi aux autres thèmes prioritaires en cours de programmation.

L'effet levier constitué par le financement du programme 776 vise également à décrocher des financements européens. En 2022, les ITA ont développé leur participation au programme cadre « Horizon Europe », en particulier dans le cadre de projets multi-acteurs. Les résultats du réseau des ITA sur les appels à projets Horizon Europe du Cluster 6 sont une nouvelle fois très satisfaisants, avec un taux de succès de 34 % supérieur à l'ambition visée de 30 %, témoignant de l'intérêt et de la qualité des projets déposés.

La crise sanitaire avait conduit le MASA à adapter le traitement des dossiers « CASDAR » avec un mode de gestion dématérialisé. Au regard de l'efficacité du dispositif, ce traitement est désormais intégré à la procédure régulière de gestion.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

---

### **OBJECTIF 1 : Renforcer le continuum entre recherche et innovation agricole pour accélérer l'émergence et l'appropriation d'innovations répondant aux enjeux d'une quadruple performance sociale, économique, sanitaire et environnementale**

INDICATEUR 1.1 : Capacité des instituts techniques agricoles à développer des partenariats multi-acteurs au niveau européen

INDICATEUR 1.2 : Capacité des ITA à diffuser leurs résultats auprès de différents publics (professionnel, grand public, français et international) via les médias traditionnels et numériques

INDICATEUR 1.3 : Audience des actions de diffusion et formation organisées par le réseau des instituts techniques agricoles

## Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

1 – Renforcer le continuum entre recherche et innovation agricole pour accélérer l'émergence et l'appropriation d'innovations répondant aux enjeux d'une quadruple performance sociale, économique, sanitaire et environnementale

### INDICATEUR

1.1 – Capacité des instituts techniques agricoles à développer des partenariats multi-acteurs au niveau européen

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Taux de succès du réseau ACTA-ITA dans le cadre du Programme cadre recherche & développement au niveau de l'Union européenne	%	Non connu	58	30	34	30
Subvention prévisionnelle UE attribuée à des membres du réseau ACTA-ITA dans le cadre de ces projets.	M€	Non connu	8,43	3,5	5,86	4

#### Commentaires techniques

Les données relatives aux deux sous-indicateurs sont fournies par la tête de réseau des instituts techniques agricoles (ACTA).

Le taux de succès du réseau ACTA-ITA rapporte le nombre annuel de projets lauréats dans le cadre des appels à projets relevant des clusters dont l'ACTA et/ou les ITA sont partenaires au nombre de projets déposés.

La subvention prévisionnelle indique la valeur absolue de la somme des subventions prévisionnelles attribuées.

### INDICATEUR

1.2 – Capacité des ITA à diffuser leurs résultats auprès de différents publics (professionnel, grand public, français et international) via les médias traditionnels et numériques

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre total d'articles publiés par le réseau des ITA et l'ACTA	Nb	Non connu	11 675	12 000	8 380	13 000

#### Commentaires techniques

Les données sont compilées et fournies par la tête de réseau des instituts techniques agricoles (ACTA).

L'indicateur somme le nombre d'articles publiés chaque année dans la presse nationale, dans des revues à comité de lecture, sur les sites web des ITA, le nombre de publications et posters dans les actes de colloques et le nombre de livres et brochures publiés.

La méthode de calcul de cet indicateur a été revue avec la nouvelle programmation 2022-2027 : un important travail d'harmonisation a été conduit entre les instituts techniques pour redéfinir les indicateurs et affiner leur définition. Les indicateurs relatifs à la presse papier et numérique ont été modifiés pour ne mesurer que les articles suffisamment détaillés pour permettre une réelle diffusion des résultats et références acquises dans le réseau

## INDICATEUR

## 1.3 – Audience des actions de diffusion et formation organisées par le réseau des instituts techniques agricoles

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre de participants à des journées techniques ou formations organisées par l'ACTA ou les ITA	Nb	Non connu	98 000	70 000	75 000	100 000
Nombre de visites sur les sites internet animés par l'ACTA ou les ITA	Nb	Non connu	10 000 000	9 000 000	5 000 000	13 000 000

## Commentaires techniques

Les données sont compilées et fournies par la tête de réseau des instituts techniques agricoles (ACTA).

Le sous-indicateur 1 correspond à la somme du nombre annuel de participants à des journées techniques, colloques et visites d'essai ou formations organisés par les ITA.

Le sous-indicateur 2 correspond au nombre annuel de sessions sur les sites internet et sur les webinaires et chaînes vidéos. Son mode de calcul a été revu pour être plus précis et coïncider avec les outils de mesure utilisés, du type Google Analytics ou autre. En ne mesurant plus que les sessions enregistrées, il élimine les connexions réalisées par des robots et qui n'aboutissent pas.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Il est particulièrement important que les acteurs de la recherche appliquée et du développement agricole s'inscrivent dans des dynamiques européennes, de manière à construire des collaborations avec leurs homologues des autres états membres, à partager des approches et des connaissances et à inscrire leur action dans le cadre des stratégies européennes de transformation des systèmes agricoles et alimentaires.

La diffusion des travaux et de leurs résultats auprès des agriculteurs, des conseillers agricoles et autres techniciens constitue un également un enjeu majeur pour rendre concrètes les innovations financées avec l'appui du programme 776.

**Indicateur 1.1 « Capacité des instituts techniques agricoles à développer des partenariats multi-acteurs au niveau européen » :**

Les résultats des appels à projets Horizon Europe 2022 du Cluster 6 restent très positifs pour le réseau ACTA. Il faut cependant toujours considérer la variabilité intra-annuelle des résultats issus des appels à projets du Programme Cadre de Recherche et d'Innovation européen dans la projection des résultats sur les années à venir.

Les ITA participent à 13 projets financés : 2 sur la destination « Farm to Fork », 1 sur la destination « Climat », 5 sur la destination « Gouvernance », 1 sur la destination « CIRC-BIO », 1 sur la destination « Biodiversité », 1 sur la Destination « Communauté », 1 sur la Mission « Sol » et 1 sur le programme Digital Europe.

À noter une coordination portée par l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation (IFCE) : un réseau thématique européen qui vise à améliorer la résilience des exploitations équinées et regroupant 15 partenaires de 9 pays. Le taux de succès des coordinations est de 33 %.

Les financements décrochés par 10 ITA sur cette vague d'appels à projets s'élèvent à 5,86 M€ pour un taux de succès de 34 %. Le taux de succès et les montants mobilisés sont toujours très satisfaisants et nettement supérieurs à la cible et aux financements mobilisés sur la programmation précédente Horizon 2020, malgré une diminution par rapport à 2021. Ceci montre la qualité des projets soumis et les compétences acquises par les équipes, bien qu'on puisse constater un nombre de projets plus restreint.

**Indicateur 1.2 « Capacité des ITA à diffuser leurs résultats auprès de différents publics (professionnel, grand public, français et international) via les médias traditionnels et numériques » :**

La diffusion des travaux et de leurs résultats auprès des agriculteurs, des conseillers agricoles et autres techniciens constitue un enjeu majeur pour rendre concrètes les innovations financées avec l'appui du programme 776.

Les activités de transfert des instituts techniques agricoles prennent des formes variées (formation, colloques, réunions, diffusion écrite, outils d'aide à la décision,) et empruntent divers canaux de diffusion.

Cet indicateur concernant la diffusion d'articles, reflète la capacité du réseau ACTA-ITA à diffuser largement les résultats obtenus via les médias traditionnels et numériques.

L'indicateur pour l'année 2022 a connu une diminution globale par rapport à l'année précédente. Les évolutions des différentes composantes de cet indicateur sont très contrastées. En effet, le nombre de publications scientifiques à comité de lecture, d'articles dans des actes de colloque et de brochures techniques ont doublé, tandis que les articles dans la presse papier et numérique ont baissé de 40 %. Cette diminution peut s'expliquer par la révision du mode de calcul de l'indicateur, qui ne mesure plus que les articles suffisamment détaillés pour permettre une réelle diffusion des résultats et références acquises dans le réseau. Cette baisse de l'indicateur est un artefact, qu'il conviendra de comparer avec les valeurs 2023.

### **Indicateur 1.3 « Audience des actions de diffusion et formation organisées par le réseau des instituts techniques agricoles » :**

Cet indicateur reflète la capacité du réseau ACTA-ITA à communiquer directement sur les résultats obtenus auprès des conseillers agricoles, des techniciens et des agriculteurs. En cohérence avec les objectifs du PNDAR 2022-2027, une progression régulière était attendue.

Pour mémoire, la crise sanitaire était encore très présente durant le premier semestre 2022. La plupart des rencontres et journées techniques prévues ont été réalisées avec un retour au présentiel quand cela était possible, permettant ainsi de renouer le contact direct avec les conseillers et agriculteurs. Au final, le sous-indicateur sur l'organisation des journées techniques ou formations a légèrement dépassé les prévisions.

Comme mentionné en commentaires, l'indicateur relatif à la fréquentation des sites internet a été modifié entre 2021 et 2022. Par ailleurs, la plupart des instituts techniques utilisaient en 2022 l'outil Google Analytics pour mesurer l'audience de leurs sites. Or ce dernier a été mis en demeure par la CNIL de se mettre en conformité avec le RGPD, pour éviter le transfert de données personnelles et demander à l'utilisateur son autorisation pour utiliser des cookies. Cette modification entraîne une baisse du nombre de visiteurs « tracés » qu'il est difficile de quantifier. Il conviendra donc de comparer ce chiffre avec 2023 pour mesurer l'évolution de cet indicateur.

Le programme « Recherche appliquée et innovation en agriculture » soutient la mise en œuvre d'actions de recherche appliquée, d'études et d'expérimentations (principalement par les instituts techniques agricoles) et de projets d'innovation. Il favorise le développement de partenariats et de synergies entre les instituts techniques agricoles, les chambres d'agriculture, les organismes nationaux à vocation agricole et rurale, la recherche publique, les établissements d'enseignement supérieur et technique agricole, les instituts techniques agro-industriels et les professionnels, pour une diffusion rapide et large des résultats obtenus.

Dès l'année 2021, l'accent a été mis sur le renforcement du continuum entre recherche et innovation agricole, pour accélérer l'émergence et l'appropriation d'innovations répondant aux enjeux d'une quadruple performance sociale, économique, sanitaire et environnementale, avec trois indicateurs :

- Capacité des instituts techniques agricoles à développer des partenariats multi-acteurs au niveau européen ;
- Capacité des instituts techniques agricoles à diffuser leurs résultats auprès de différents publics (professionnel, grand public, français et international) via les médias traditionnels et numériques ;
- Audience du réseau des instituts techniques agricoles auprès des conseillers agricoles, agriculteurs et techniciens.

Cette orientation a été confirmée dans le cadre des orientations PNDAR 2022-2027.



## Présentation des crédits

### 2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Recherche appliquée et innovation	-23 737	65 020 000 70 812 180	<b>65 020 000</b> <b>70 788 442</b>	65 020 000
02 – Fonction support	500 000 62 490	26 568	<b>500 000</b> <b>89 058</b>	500 000
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>500 000</b>	<b>65 020 000</b>	<b>65 520 000</b>	<b>65 520 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+21 969 402 (hors titre 2)	+21 969 402	
Total des AE ouvertes		87 489 402 (hors titre 2)	87 489 402	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>38 752</b>	<b>70 838 748</b>	<b>70 877 500</b>	

#### 2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Recherche appliquée et innovation	269 903	65 020 000 78 481 531	<b>65 020 000</b> <b>78 751 433</b>	65 020 000
02 – Fonction support	500 000 186 337	26 999	<b>500 000</b> <b>213 336</b>	500 000
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>500 000</b>	<b>65 020 000</b>	<b>65 520 000</b>	<b>65 520 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+87 388 774 (hors titre 2)	+87 388 774	
Total des CP ouverts		152 908 774 (hors titre 2)	152 908 774	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>456 240</b>	<b>78 508 529</b>	<b>78 964 769</b>	

## 2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3	Titre 6	Total	Total
	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'intervention	hors FdC et AdP prévus en LFI	y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2021			
	Consommation 2021			
01 – Recherche appliquée et innovation	3 050 000	62 584 600	65 634 600	65 634 600
	-36 548	67 515 446		67 478 898
02 – Fonction support	300 000		300 000	300 000
	231 907	33 763		265 670
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>3 350 000</b>	<b>62 584 600</b>	<b>65 934 600</b>	<b>65 934 600</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>195 359</b>	<b>67 549 209</b>		<b>67 744 568</b>

## 2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3	Titre 6	Total	Total
	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'intervention	hors FdC et AdP prévus en LFI	y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2021			
	Consommation 2021			
01 – Recherche appliquée et innovation	3 050 000	62 584 600	65 634 600	65 634 600
	174 506	55 541 983		55 716 489
02 – Fonction support	300 000		300 000	300 000
	61 886	40 184		102 070
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>3 350 000</b>	<b>62 584 600</b>	<b>65 934 600</b>	<b>65 934 600</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>236 392</b>	<b>55 582 166</b>		<b>55 818 558</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommés* en 2021	Ouverts en 2022	Consommés* en 2022
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	195 359	500 000	38 752	236 392	500 000	456 240
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	231 907	500 000	62 490	61 886	500 000	186 337
Subventions pour charges de service public	-36 548	0	-23 737	174 506	0	269 903
Titre 6 – Dépenses d'intervention	67 549 209	65 020 000	70 838 748	55 582 166	65 020 000	78 508 529
Transferts aux entreprises	-189 878	0	-8 483	0	0	0
Transferts aux collectivités territoriales	-4 000	0	-10 154	4 000	0	75 216
Transferts aux autres collectivités	67 743 087	65 020 000	70 857 385	55 578 166	65 020 000	78 433 314
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>65 520 000</b>			<b>65 520 000</b>	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+21 969 402			+87 388 774	
<b>Total*</b>	<b>67 744 568</b>	<b>87 489 402</b>	<b>70 877 500</b>	<b>55 818 558</b>	<b>152 908 774</b>	<b>78 964 769</b>

\* y.c. FdC et AdP

## Recherche appliquée et innovation en agriculture

Programme n° 776 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ARRÊTÉS D'OUVERTURE DE CRÉDITS (ARTICLE 21)

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
26/12/2022		14 377 977		14 377 977				
<b>Total</b>		<b>14 377 977</b>		<b>14 377 977</b>				

## ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
18/02/2022		7 591 425		73 010 797				
<b>Total</b>		<b>7 591 425</b>		<b>73 010 797</b>				

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>21 969 402</b>		<b>87 388 774</b>				

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Recherche appliquée et innovation		65 020 000 70 788 442	65 020 000 70 788 442		65 020 000 78 751 433	65 020 000 78 751 433
02 – Fonction support		500 000 89 058	500 000 89 058		500 000 213 336	500 000 213 336
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>0</b>	<b>65 520 000</b>	<b>65 520 000</b>	<b>0</b>	<b>65 520 000</b>	<b>65 520 000</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+21 969 402	+21 969 402		+87 388 774	+87 388 774
Total des crédits ouverts	0	87 489 402	87 489 402	0	152 908 774	152 908 774
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>70 877 500</b>	<b>70 877 500</b>	<b>0</b>	<b>78 964 769</b>	<b>78 964 769</b>
Crédits ouverts - crédits consommés		+16 611 903	+16 611 903		+73 944 005	+73 944 005

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

#### PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	65 520 000	65 520 000	0	65 520 000	65 520 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>65 520 000</b>	<b>65 520 000</b>	<b>0</b>	<b>65 520 000</b>	<b>65 520 000</b>

#### JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les crédits de la LFI 2022 d'un montant de 65 520 000 € en AE et en CP ont été complétés, en cours de gestion, à hauteur de :

- 7 591 425 € en AE et de 73 010 797 € en CP au titre des reports de crédits 2021 sur 2022 ouverts par arrêté du 18 février 2022 portant report de crédits ;
- 14 377 977 € en AE/CP au titre des excédents de recettes du CASDAR 2022 ouverts par arrêté du 26 décembre 2022. Du fait de leur ouverture tardive dans l'année, ces crédits ont fait l'objet de reports sur 2023 pour le financement de dispositifs s'inscrivant dans les thématiques prioritaires du PNDAR 2022-2027.

**Recherche appliquée et innovation en agriculture**

Programme n° 776 | Justification au premier euro

Au total les crédits ouverts sur le programme 776 s'élèvent à 21 969 402 € en AE et à 87 388 774 € en CP.

*Dépenses pluriannuelles*

## Recherche appliquée et innovation en agriculture

Programme n° 776 | Justification au premier euro

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2022	CP 2022
AE ouvertes en 2022 * (E1) <b>87 489 402</b>	CP ouverts en 2022 * (P1) <b>152 908 774</b>
AE engagées en 2022 (E2) <b>70 877 500</b>	CP consommés en 2022 (P2) <b>78 964 769</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2022 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) <b>22 643 906</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2022 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>16 611 903</b>	dont CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) <b>56 320 863</b>

## RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 brut (R1) <b>66 530 204</b>					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021 (R2) <b>0</b>					
<b>Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 net (R3 = R1 + R2) <b>66 530 204</b></b>	–	CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) <b>22 643 906</b>	=	Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R4 = R3 - P3) <b>43 886 298</b>	
AE engagées en 2022 (E2) <b>70 877 500</b>	–	CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) <b>56 320 863</b>	=	Engagements 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R5 = E2 - P4) <b>14 556 637</b>	
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R6 = R4 + R5) <b>58 442 935</b></b>	
					Estimation des CP 2023 sur engagements non couverts au 31/12/2022 (P5) <b>19 853 366</b>
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2023 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2022 (P6 = R6 - P5) <b>38 589 569</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2022 + reports 2021 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Les restes à payer au 31/12/2022 s'élèvent à 58 442 935 € contre 66 530 204 € en 2021. La baisse témoigne des efforts réalisés pour rattraper le retard dans les décaissements induit en particulier par les avenants de prolongation accordés dans le cadre de la crise Covid.

Ce reliquat correspond à hauteur de 45 106 934 € soit 77,18 % au restant dû sur les projets pluriannuels engagés les années antérieures. En effet, des seconds versements sont prévus en cours de projet et le paiement du solde est réalisé à la remise de justificatifs techniques et financiers.

La part des soldes des programmes annuels dont les programmes Inter instituts des ITA représente 16,31 % soit 9 533 195 €, celle des actions d'accompagnement est de 6,35 % soit 3 709 154 M€. Le reliquat des dépenses de fonctionnement est de moins de 1 % et s'élève à 93 652 €.



**Recherche appliquée et innovation en agriculture**

Programme n° 776 | Justification au premier euro

**Justification par action****ACTION****01 – Recherche appliquée et innovation**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Recherche appliquée et innovation		65 020 000	<b>65 020 000</b>		65 020 000	<b>65 020 000</b>
		70 788 442	<b>70 788 442</b>		78 751 433	<b>78 751 433</b>

Le montant réalisé en AE de 70 788 442 € indiqué dans le tableau ci-dessus est minoré de 2 142 026 € correspondant aux retraits d'engagements sur années antérieures effectués lors de l'instruction de soldes des programmes et des projets. En application de l'article 160 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) et de la partie 8 du recueil des règles de comptabilité budgétaire de l'État, le montant de ces retraits a été rendu indisponible.

La consommation effective en AE est de 72 930 469 € et de 78 751 433 en CP

Les crédits de l'action 01 ouverts en LFI de 65 020 000 en AE/CP ont été complétés par :

- l'ouverture des reports des crédits 2021 sur 2022 à hauteur de 7 591 425 € en AE et de 72 792 867 € en CP. A noter que 217 930 € en CP ont été reportés sur l'action 02 « Fonction support » ;
- la reprogrammation en gestion de de 380 000 € en AE/CP depuis l'action 02 « Fonction support » vers l'action 01 « Recherche appliquée et innovation » ;
- l'ouverture d'excédents de recettes de 14 377 977 € en AE/CP.

Les crédits ouverts suite aux excédents de recettes 2022 n'ont pas été intégrés dans la programmation des dépenses 2022 du fait de leur ouverture tardive par arrêté du 26 décembre 2022. Une demande de report sur la gestion 2023 a été accordée pour le financement de dispositifs s'inscrivant dans les thématiques prioritaires du PNDAR 2022-2027.

**Ainsi, hors ouverture d'excédents de recettes, les ressources 2022 disponibles sur l'action 01 ont été de 72 991 425 € en AE et de 138 192 867 € en CP.**

La sous-exécution est de de 60 956 € en AE et de 59 441 434 € en CP soit un taux de consommation respectif de 99,91 % en AE et de 57 % en CP.

Les programmes des instituts techniques agricoles ainsi que les appels à projets, les projets commissionnés et les actions transversales prévus dans la programmation du PNDAR 2022 ont été engagés dans leur ensemble.

Le niveau de reliquat de CP correspond principalement au restant dû sur les projets pluriannuels engagés les années antérieures. En effet, des seconds versements sont prévus en cours de projet et le paiement du solde est réalisé à la remise des justificatifs techniques et financiers.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		-23 737		269 903
Subventions pour charges de service public		-23 737		269 903
Titre 6 : Dépenses d'intervention	65 020 000	70 812 180	65 020 000	78 481 531
Transferts aux entreprises		-8 483		
Transferts aux collectivités territoriales		-10 154		75 216
Transferts aux autres collectivités	65 020 000	70 830 817	65 020 000	78 406 315
<b>Total</b>	<b>65 020 000</b>	<b>70 788 442</b>	<b>65 020 000</b>	<b>78 751 433</b>

Les montants négatifs en AE indiqués dans le tableau ci-dessus correspondent à des retraits d'engagement sur années antérieures réalisés lors de l'instruction du solde de projets.

Au total, sur l'ensemble des catégories de dépenses de l'action 01, les retraits d'engagements s'élèvent à 2 142 026 €. **La consommation effective en AE des dispositifs inscrits sous l'action 01 est de 72 930 469 € et porte sur la catégorie « Transferts aux autres collectivités ».**

La mise en œuvre des nouvelles orientations de la programmation PNDAR 2022-2027 s'articule autour de 9 thèmes prioritaires, contre 21 pour le PNDAR précédent.

L'ensemble des dispositifs du PNDAR, dont les programmes pluriannuels et les appels à projets, sont orientés pour servir ces priorités thématiques, avec des démarches contribuant à la reconception des systèmes et/ou à la recherche d'alternatives, et qui soient autant que possible multi-acteurs, inter-filières et territorialisées.

Des mesures de simplifications ont été introduites, avec en particulier une redéfinition des périmètres des appels à projets (AAP) nationaux, qui ne sont plus qu'au nombre de 3 dans un souci de lisibilité.

Dans ce cadre rénové, les dispositifs financés en 2022 ont été les suivants :

- les programmes annuels et les programmes inter instituts mis en œuvre par les instituts techniques agricoles en 2022 à hauteur de **46 674 417 € en AE et 37 339 534 € en CP.**

La programmation 2022-2027 du PNDAR a vu l'émergence, en 2022, de 5 programmes pluriannuels inter-instituts avec pour objectif de traiter en inter-filières les problématiques liées :

- aux réseaux d'élevage mené par l'IDELE ;
- à l'atteinte de la multiperformance des systèmes de production en valorisant les synergies entre ateliers et entre acteurs (MULTIPERF) porté par AVALIS ;
- à la mobilisation du levier du numérique pour soutenir la conception, le déploiement, le pilotage et la valorisation de systèmes de production agricole innovants et performants mené par l'ACTA ;
- aux synergies pour la production et le transfert de références entre les modes de production Bio et non Bio porté par l'ACTA ;
- à l'atténuation du changement climatique dans les systèmes agricoles français mené par l'IDELE.

Le financement 2022 de ces programmes Inter instituts a été de 8 610 463 € en AE et de 6 888 370 € en CP.

- La mise en œuvre par FranceAgriMer de trois appels à projets (AAP) nationaux révisés « Connaissances », " Co-innovation " et " Démultiplication ".

Le financement s'est porté à **18 148 380 € en AE et à 15 426 123 € en CP.**

L'appel à projet relatif au plan national de lutte contre le dépérissement du vignoble opéré par FranceAgriMer a été renouvelé à hauteur de **900 000 € en AE et de 765 000 € en CP.**

- Les soutiens à l'animation des 10 projets de réseaux mixtes technologiques agréés dans le cadre de l'appel à propositions 2018 avec un agrément au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ont été prolongés sur les années 2023 et 2024 pour un financement complémentaire de **1 439 990 € en AE et de 431 997 € en CP**.
- Une première action d'animation transversale a été engagée sur l'une des 9 thématiques prioritaires : « Accompagner l'adaptation des systèmes de production animale et végétale face aux aléas et au changement climatique, en s'appuyant notamment sur une gestion économe et efficiente de l'eau » (projet ATCLIMA) coordonnée par Chambres d'agriculture France (ex APCA). **Le financement s'est porté à 299 653 € en AE et à 89 896 € en CP**.
- Deux actions d'accompagnement venant en appui des actions des ITA, coordonnées par l'ACTA ont été renouvelées :
  - la prolongation jusqu'au 31 décembre 2023 des travaux de la cellule Recherche Innovation Transfert (RIT) sur la période 2021-2023 avec un financement additionnel de **145 695 € en AE et de 87 417 € en CP** ;
  - la prolongation jusqu'au 31 décembre 2024 de l'animation du réseau national d'expertise scientifique et techniques sur les sols (RNEST) pour une subvention de **49 997 € en AE et de 14 999 € en CP**.
- L'accompagnement de l'animation de 2 unités mixtes technologiques (UMT), mené par l'IDELE, a été financé à hauteur de **80 000 € en AE et 24 000 € en CP** :
  - UMT « SESAM » qui vise à apporter des connaissances et des outils autour des services rendus par les systèmes allaitants multiperformants ;
  - UMT « GPR » qui vise à consolider et à amplifier la génétique pour un élevage durable des petits ruminants.

A travers les dispositifs de projets commissionnés, il a été financé :

- deux importants projets de recherche de solutions alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires :
  - le « Plan de sortie du Phosmet » qui vise à coordonner l'ensemble des acteurs et des projets de R&D de façon à aboutir, dans les délais fixés par le plan d'action associé, à des stratégies opérationnelles de lutte alternatives au Phosmet pour la protection phytosanitaire du colza. Ce plan comporte une action d'animation de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan, co-portée par INRAE et Terres Inovia pour un montant de **205 195 € en AE et de 61 558 € en CP**, et un appel à projet spécifique opéré par FranceAgriMer, pour un total de **2 294 805 € en AE et de 1 950 584 € en CP**.
  - le « Plan alternatives d'urgence phytosanitaire Fruits et Légumes », mis en œuvre par le Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes (CTIFL), qui consiste à expérimenter 24 solutions alternatives pour la protection phytosanitaire des fruits et légumes dans un contexte de retrait de substances actives. Le financement en AE est de **2 492 336 € en AE**.
- un projet de recherche appliquée sur les facteurs affectant la disponibilité en eau et en nutriments en lavandiculture, porté par le Centre régionalisé interprofessionnel d'Expérimentation en plantes à parfum aromatiques et médicinales (CRIEPPAM), à hauteur de **200 000 € en AE et de 60 000 € en CP**. Le projet a pour objectif d'identifier les pratiques agronomiques favorisant la nutrition hydrique et minérale des lavanderaies en conditions de changement climatique.

Au titre des dispositifs engagés les années antérieures à 2022, il a été payé un total de **22 500 324 € en CP** :

- 15 808 993 € au titre des soldes 2020 et 2021 des programmes annuels et des actions thématiques transversales menées par les ITA ;
- 823 315 € pour le solde d'actions d'accompagnement ;
- 5 868 016 € au titre des seconds versements et des soldes d'appels à projets.

**ACTION****02 – Fonction support**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Fonction support		500 000 89 058	<b>500 000</b> <b>89 058</b>		500 000 213 336	<b>500 000</b> <b>213 336</b>

Le montant réalisé en AE de 89 058 € indiqué dans le tableau ci-dessus est minoré de :

- 12 700 € correspondant à un retrait d'engagement sur année antérieure effectuée lors de l'instruction d'un solde ;
- 1 629 € correspondant à un rétablissement de crédits en AE/CP réalisé suite à remboursement d'un trop perçu par INRAE. Conformément aux dispositions du recueil des règles de comptabilité budgétaire de l'État, ce remboursement s'est traduit par un rétablissement de crédit venant en atténuation des dépenses réalisées.

**La consommation effective est de 103 387 € en AE et de 214 965 € en CP.**

Les crédits de l'action 02 ouverts en LFI d'un montant de 500 000 € en AE/CP ont fait l'objet d'une reprogrammation en gestion de 380 000 € en AE/CP vers l'action 01 " Recherche appliquée et innovation ».

**Les ressources disponibles sur l'action 02 ont été de 121 629 € en AE et de 339 560 € en CP (dont 1 629 € de rétablissement de crédits).**

La sous-exécution est de 18 242 € en AE et de 124 595 € en CP soit un taux de consommation respectif de 85 % en AE et de 63 % en CP.

Le reliquat en CP correspond principalement au solde restant dû sur les dépenses de fonctionnement.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	500 000	62 490	500 000	186 337
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	500 000	62 490	500 000	186 337
Titre 6 : Dépenses d'intervention		26 568		26 999
Transferts aux autres collectivités		26 568		26 999
<b>Total</b>	<b>500 000</b>	<b>89 058</b>	<b>500 000</b>	<b>213 336</b>

La gestion de la fonction support du programme 776 est réalisée par la DGER.

L'exécution de 103 387 € en AE et de 214 965 € en CP couvre :

- les frais d'organisation de séminaires techniques dans le champ du développement agricole et rural 45 441 € en AE et 31 809 € en CP ;
- les frais de logistique inhérents à la gestion et à la mise en œuvre des programmes de développement agricole et rural des instituts et des appels à projets pour 2 990 € en AE/CP : organisation de réunions techniques, frais de déplacements des personnels DGER et du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER).
- les dépenses de formations ou d'études dans le champ du développement agricole et rural permettant une amélioration des missions menées dans le cadre du programme : 2 736 € en AE/CP ;
- les frais de mise en page du rapport thématique PNDAR 2021 : 2 220 € en AE/CP
- les dépenses d'expertises scientifiques menées dans le cadre d'un appui technique du PNDAR : 50 000 € en AE et 30 000 € en CP.

Au titre des prestations engagées les années antérieures, il a été payé un total de **145 211 € en CP** correspondant aux paiements réalisés au titre de la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la refonte et la migration du SI en appui au suivi des programmes (logiciel DARWIN).

## Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

### RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>FranceAgriMer (P149)</b>	<b>10 253 033</b>	<b>8 202 426</b>	<b>17 804 000</b>	<b>17 804 000</b>	<b>20 663 629</b>	<b>19 782 796</b>
Transferts	10 253 033	8 202 426	17 804 000	17 804 000	20 663 629	19 782 796
<b>ANSES - Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (P206)</b>		<b>57 449</b>				
Transferts		57 449				
<b>Universités et assimilés (P150)</b>		<b>75 986</b>			<b>-18 758</b>	
Transferts		75 986			-18 758	
<b>INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)</b>	<b>743 400</b>	<b>474 684</b>			<b>-59 006</b>	<b>334 125</b>
Subventions pour charges de service public		71 194			-23 737	269 903
Transferts	743 400	403 490			-35 268	64 223
<b>Associations de coordination technique agricole et des industries agroalimentaires (P142)</b>	<b>5 673 757</b>	<b>4 592 024</b>	<b>4 937 000</b>	<b>4 937 000</b>	<b>5 085 584</b>	<b>7 251 959</b>
Subventions pour charges de service public		103 312				
Transferts	5 673 757	4 488 712	4 937 000	4 937 000	5 085 584	7 251 959
<b>Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)</b>	<b>250 000</b>				<b>-19 800</b>	<b>75 000</b>
Transferts	250 000				-19 800	75 000
<b>Total</b>	<b>16 920 190</b>	<b>13 402 569</b>	<b>22 741 000</b>	<b>22 741 000</b>	<b>25 651 649</b>	<b>27 443 880</b>
Total des subventions pour charges de service public		174 506			-23 737	269 903
Total des transferts	16 920 190	13 228 063	22 741 000	22 741 000	25 675 387	27 173 977

En 2022, les transferts aux opérateurs ont été les suivants :

**FranceAgriMer** : 21 343 185 € en AE et 19 782 795 € en CP

Dans le cadre du PNDAR 2022-2027, FranceAgrimer (FAM) a été chargé de la mise en œuvre des trois nouveaux appels à projets nationaux AAP « Connaissances », « Co-Innovation » et « Démultiplication ».

La dotation pour ces appels à projet a finalement été portée à 18 148 380 € en AE ce qui a permis en plus du financement des 42 lauréats sélectionnés de pouvoir subventionner aussi les 3 premiers projets de chacune des listes complémentaires de ces AAP soit 45 projets au total financés sur des AE 2022. Un montant en CP de 15 426 123 € a été versé.

Par ailleurs, au titre du « Plan de sortie du Phosmet » qui vise à coordonner l'ensemble des acteurs et des projets de R&D de façon à aboutir, dans les délais fixés par le plan d'action associé, à des stratégies opérationnelles de lutte alternatives au phosmet pour la protection phytosanitaire du colza, FAM a été désigné comme opérateur en gestion 2022 pour la mise en œuvre de l'appel à projet spécifique subventionné à hauteur de 2 294 805 € en AE et 1 950 584 € en CP. 6 projets ont été retenus et financés dans ce cadre.

Enfin, un montant de 900 000 € en AE et de 765 000 € en CP est venu compléter la dotation 2022 de FAM au titre de l'appel à proposition pour le plan de « Lutte contre le dépérissement du vignoble » qui vise à lutter contre les différents facteurs qui interviennent dans le dépérissement du vignoble.

**Recherche appliquée et innovation en agriculture**

Programme n° 776 | Justification au premier euro

Un versement de 1 641 088 € en CP a été réalisé suite à l'instruction des soldes de l'AAP « Expérimentations » 2017 et 2018.

Le montant réalisé en AE de 20 663 629 € indiqué dans le tableau ci-dessus est minoré d'un montant 679 556 € correspondant aux retraits sur engagements antérieurs réalisés lors de l'instruction de soldes.

**ACTA :** 5 613 003 € en AE et 7 251 959 € en CP

La programmation 2022-2027 du PNDAR a vu l'émergence, en 2022, de programmes pluriannuels inter-instituts avec pour objectif de traiter en inter-filières les problématiques qui le nécessitent. Ces programmes inter-instituts prennent le relais des actions thématiques transversales (ATT) de la programmation précédente, qui avaient permis de tester cette modalité inter-instituts.

En complément de son programme pluriannuel de recherche et de développement agricole et rural, l'ACTA a ainsi mis en œuvre 2 programmes inter-instituts pour :

- la « Mobilisation du levier numérique pour soutenir la conception, le pilotage, le déploiement et la valorisation de systèmes de production agricole innovants et performants » ;
- les " Synergies pour la production et le transfert de références entre les modes de production Bio et non Bio ».

Le financement de ces dispositifs 2022 ainsi que le versement des soldes du programme annuel 2021 et de l'ATT " Agriculture biologique, biodiversité fonctionnelle et biocontrôle, économie circulaire 2020 et 2021 s'est élevé à 5 057 311 € en AE et à 6 494 669 € en CP.

Au titre de la prolongation pour les années 2022-2023 de l'animation des réseaux mixtes technologiques agréés au 1<sup>er</sup> janvier 2019 dont l'ACTA est le chef de file de 3 projets agréés, une subvention de 360 000 € en AE et de 108 000 € en CP a été attribuée.

Par ailleurs, les actions d'accompagnement suivantes au titre de 2022 et de soldes 2019 et 2020 ont fait l'objet d'un financement à hauteur de 195 692 € en AE et de 493 817 € en CP :

- travaux de la cellule Recherche-Innovation-Transfert ;
- maintenance et à l'animation de la plateforme R&D AGRI
- animation du réseau national d'expertise scientifique et techniques sur les sols (RNEST)

Enfin, des versements au titre de restant dû sur des projets antérieurs de recherche technologique, d'innovation et de partenariat sont venus compléter le transfert vers l'ACTA de 155 473 €.

Le montant réalisé en AE de 5 085 584 € indiqué dans le tableau ci-dessus est minoré d'un montant 527 418 € correspondant aux retraits sur engagements antérieurs réalisés lors de l'instruction de soldes de programmes annuels, d'actions d'accompagnement et de projets.

**INRAE :**

Les versements effectués correspondent au paiement de soldes de projets d'années antérieures relatifs aux actions du domaine de la « Semences et sélection végétales » et des projets l'ERA-NET Core Organic Cofund.

Le total de -59 006 € correspond à des retraits sur engagements antérieurs réalisée lors de l'instruction de soldes.

**Écoles d'enseignement agricole et vétérinaire :** -19 800 € en AE et 75 000 € en CP

L'institut Agro est lauréat du projet commissionné 2021 Glycos'EPA « Accompagnement des établissements d'enseignement agricole vers la sortie du glyphosate » qui vise à répondre à une des priorités du Plan Enseigner à produire autrement (EPA2), et accompagner la sortie du glyphosate des exploitations de l'enseignement agricole.

Le transfert de 75 k€ en CP correspond au premier versement conditionné à la remise des justificatifs techniques et financiers qui ont été produits en 2022.

Le montant de -19 800 € en AE indiqué dans le tableau ci-dessus correspond au montant du retrait d'engagement antérieur réalisé lors de l'instruction du solde de l'action d'accompagnement 2012 « Agrobiosciences : outils juridiques, économiques et réglementaires d'une agriculture compétitive et durable » portée par l'ENSFEA.

